




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15529-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.528**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE DESSUS-DESSOUS,
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT DESTINÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX -
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés PublicsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS DE DESSUS-DESSOUS,
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX -
SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché concernant les vêtements de dessus dessous et les accessoires de l'habillement pour les services municipaux arrive à échéance. Il convient donc de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 1^{er} février 2011.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum annuel, passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics, comportant 5 lots :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Parkas et vêtements de pluie et pulls over	8 000,00	32 000,00
2	Tenues de sport	6 000,00	24 000,00
3	Tenues équestres	400,00	3 200,00
4	Gants et ceintures	6 000,00	24 000,00
5	Tee shirts et chemises	4 000,00	16 000,00

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les marchés sont conclus pour une période de 1 an à compter de leur notification.

Les marchés peuvent être reconduits par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives ne sont prévues.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/02CG a été adressé le 1^{er} février 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 03 février 2011
- B.O.A.M.P..... paru le 03 février 2011
- Courrier d'AIX..... paru le 05 février 2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 21 mars 2011 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 6 plis (dont un dématérialisé).

Il convient de noter qu'une quarantaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualité	50 %
2-Prix des prestations	45 %
3-Délai de livraison	5 %

Au cours de la séance du 14 avril 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Pour le Lot n°1 : La société EPI SUD pour un montant de détail quantitatif estimatif de 10 080,40 € HT
- Pour le Lot n°2 : La société CASAL SPORT pour un montant de détail quantitatif estimatif de 8 478,00 € HT
- Pour le Lot n°4 : La société EPI SUD pour un montant de détail quantitatif estimatif de 6 997,70 € HT
- Pour le Lot n°5 : La société EPI SUD pour un montant de détail quantitatif estimatif de 5 426,14 € HT

Le lot 3 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du 14 avril 2011, il fera l'objet d'une relance ultérieure en procédure adaptée.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant ainsi que les reconductions éventuelles relatifs à la fourniture de vêtements de dessus dessous et accessoires de l'habillement destinés aux services municipaux avec :

- Pour le Lot n°1 : La société EPI SUD pour un montant minimum de 8 000 € HT et maximum de 32 000 € HT.
- Pour le Lot n°2 : La société CASAL SPORT pour un montant minimum de 6 000 € HT et maximum de 24 000 € HT.
- Pour le Lot n°4 : La société EPI SUD pour un montant minimum de 6 000 € HT et maximum de 24 000 € HT.
- Pour le Lot n°5 : La société EPI SUD pour un montant minimum de 4 000 € HT et maximum de 16 000 € HT.

**2011.528 - MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS DE DESSUS-DESSOUS,
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX -
SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**